Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212200018-20261110-20261107-DE

MAIRIE
DE
Allineuc
En Côtes d'Armor
22460

CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 10 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six le **Mardi 10 Novembre à 20H**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yohann HERVO, Maire de la Commune.

Etaient présents :
Yohann HERVO, Guy BURLOT, Patricia HAMON, Stéphane SOMMIER, Frédéric PAULIAC, Michel LE BOUDEC, Bruno LE MAITRE, Marie-Laure POINEUF, Virginie ALLÉE, Katia CARRÉE, Alexis GOUYETTE et Valentine DUBOIS

Absents excusés : Maïwenn COTILLARD (pouvoir à V. DUBOIS), Rosemary GOUJON (pouvoir à K. CARRÉE) & Nicolas LE CHANU (pouvoir à S. SOMMIER)

La présidence est assurée par Monsieur Yohann HERVO, Maire d'Allineuc. Monsieur Frédéric PAULIAC est désigné secrétaire de séance. Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Délibération 2026 – XI – 07

Objet : Demande de participation du Comité des Fêtes à l'indemnité de dédit du feu d'artifice 2026

Cette année, le lancement du feu d'artifice par le Comité des Fêtes n'a pas pu avoir lieu en raison de l'état de sécheresse du département. Pour rappel, la participation votée en début d'année s'élevait à 1 400,00 €.
Par courriel du 14 octobre dernier, le trésorier du Comité demande à la commune d'accompagner financièrement l'association dans la prise en charge de l'indemnité de dédit s'élevant à 1 275,00 € (45 % de la prestation + forfait logistique).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents avec 11 voix pour, 4 abstentions (élus membres du Comité des Fêtes) et aucune contre,

ACCORDE un accompagnement financier de 800,00 € au bénéfice du Comité des Fêtes au titre de l'indemnité de dédit du lancement du feu d'artifice 2026.

Acte rendu exécutoire par le Maire
compte rendu de la transmission en Préfecture le 13/11/2026
Publication le 13/11/2026
AR Préfecture :

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Yohann HERVO
Le secrétaire de séance, Frédéric PAULIAC

MAIRIE D'ALLINEUC Côtes-d'Armor